

## La part salariale dans le PIB en France : comment corriger au mieux le phénomène de la salarisation croissante de l'emploi ?

Nicolas Canry

La mesure de la part salariale au niveau national est rendue difficile par le phénomène de salarisation croissante de l'emploi au cours des dernières décennies. La méthode communément retenue pour corriger ce biais consiste à supposer que la rémunération salariale moyenne des entrepreneurs individuels (EI) est égale à la rémunération salariale moyenne des salariés de l'économie (c'est-à-dire la masse salariale rapportée à l'emploi salarié total dans l'économie).

Lors de ma présentation, je confronte deux méthodes récemment avancées pour améliorer cette méthode « usuelle » de correction :

- Askénazy (2003) note en effet que la méthode « usuelle » de correction génère elle-même un biais lié au fait que la « composition sectorielle » des EI est variable au cours du temps : hier majoritairement composés d'agriculteurs (dont le revenu d'activité était souvent très inférieur à celui du salarié moyen), les EI sont, aujourd'hui, composés de plus en plus de professions libérales (dont le revenu excède, cette fois, très nettement, le revenu du « salarié moyen »). Pour corriger ce biais, Askénazy propose de recourir aux données de salaire désagrégées au niveau sectoriel. Une telle méthode permet ainsi de redresser sensiblement l'indicateur de part salariale dans les années 1990. Toutefois, cette méthode estime le revenu salarial des EI en se référant directement à celui des salariés. Or, plusieurs études ont récemment montré que revenus des salariés et revenus des indépendants ont des évolutions parfois très contrastées, notamment parce que le revenu des EI est bien plus sensible à la conjoncture que celui des salariés (Baudequin, 2004).
- Krueger (2000) propose quant à lui d'attribuer une part constante du revenu mixte des EI à la rémunération de leur travail. Cette méthode estime ainsi le « salaire » des EI sans se référer au revenu des salariés. Cependant, cette seconde méthode soulève elle-même des difficultés liées au fait, d'une part, qu'il n'est pas facile de déterminer la bonne « clé de partage » du revenu des EI (entre rémunération du capital et rémunération du travail), d'autre part que rien ne prouve que ce partage n'est pas lui-même variable au cours du temps. Il semble néanmoins possible d'estimer cette clé de répartition et de vérifier que, pour le cas français, l'hypothèse d'un partage constant du revenu mixte des EI entre capital et travail constitue une hypothèse de travail raisonnable.

Je confronte ainsi ces deux méthodes et montre qu'avec la méthode proposée par Krueger, on aboutit, pour la période actuelle, à un niveau de part salariale se situant *grosso modo* à mi-chemin entre l'indicateur de part salariale « usuel » et celui proposé par Askénazy.

**ASKENAZY P.**, 2003, « Partage de la valeur ajoutée et rentabilité du capital en France et aux Etats-Unis : une réévaluation », *Economie et Statistique*, n° 363-364-365, pp. 167-189.

**BAUDEQUIN I.**, 2004, « Le pouvoir d'achat des entrepreneurs individuels très sensible à la conjoncture », *INSEE Première*, n° 945.

**KRUEGER A. B.**, 2000, « Partage de la valeur ajoutée et rentabilité du capital en France et aux Etats-Unis : une réévaluation », *Measuring Labor Share*, *American Economic Review*, Vol. 89, n° 2, pp. 45-51.